

PROJET MICHEL DE MONTAIGNE

ETUDE DE DEFINITION DE PROJET ET DE FAISABILITE

Tranche ferme

de PRE-PROGRAMMATION et de PROGRAMMATION

tranches conditionnelles

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : jeudi 5 juillet 2018 à 12h

1. PRESENTATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Communauté de communes CASTILLON PUJOLS

Représentée par le président Gérard César

1 allée de la République – BP 116

33350 CASTILLON LA BATAILLE

Tel : 05 57 56 08 70

2. CONTENU DE LA MISSION / OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 tranche ferme

Etude de définition de projet et de faisabilité pour la construction d'un équipement à vocation culturelle et touristique autour de Michel de Montaigne (tranche ferme)

2.2 tranches conditionnelles :

- ✓ étude de pré-programmation
- ✓ étude de programmation

voir détails dans le cahier des charges

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Consultation passée en procédure adaptée conformément aux articles 26 et 28 du Code des marchés publics.

La procédure de dévolution est ouverte.

4. CALENDRIER DE L'ETUDE ET DELAIS D'EXECUTION

Tranche ferme

-Date limite de remise des offres : jeudi 5 juillet 2018

La date limite de présentation de l'étude finalisée pour la tranche ferme est fixée le 29 octobre 2018.

Le calendrier de l'étude sera proposé par le candidat, avec des phases de validation / présentation intermédiaires avant la remise finale prévue au plus tard le 29 octobre 2018.

Tranches conditionnelles

-Etude de pré-programmation : remise du rapport final fin 1^e semestre 2019

-Etude de programmation : remise du rapport final fin 3^e trimestre

Le planning des tranches conditionnelles est donné à titre indicatif et sera précisé lors de l'affermissement de chacune des tranches.

5. MODALITES ET CONDITIONS DE DEVOLUTION DES TRANCHES CONDITIONNELLES

Les tranches conditionnelles décrites en E.3.a, E.3.b du cahier des charges seront affermées par ordre de service.

Aucune indemnité de compensation ne sera versée en cas de non affermissement.

Conformément à la réglementation, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de lancer une nouvelle consultation pour les missions objet des tranches conditionnelles. Les conclusions et projets présentés au titre de la tranche ferme par l'équipe titulaire pourront être repris par la collectivité pour des développements futurs, la propriété des résultats étant cédée à la collectivité lors de la remise du rapport final.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent présenter une offre portant sur la totalité des tranches. (article 35-I-1° CMP)

6. PROFIL DES CANDIDATURES

Les candidatures proposées devront s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire regroupant des compétences en matière de :

- médiation culturelle, scénographie, muséographie
- définitions de produits et d'équipements touristiques
- qualifications dans plusieurs disciplines, notamment histoire, littérature, sciences politiques, histoire de l'art...
- qualification juridique (conception de projets complexes, règles de la propriété intellectuelle...)
- Bâtiments et parcours recevant du public
- Audiovisuel et innovation numérique
- programmation et économie de la construction

7. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Éléments concernant la candidature

- Présentation de l'équipe projet avec titres d'étude et qualifications des membres de l'équipe
- déclaration du candidat, en cas de candidature groupée, préciser le type de groupement et la qualité du mandataire le cas échéant (DC 2)
- déclaration de sous-traitance le cas échéant (DC 4)
- Justificatifs à produire quant aux capacités et qualités du candidat ou attestation sur l'honneur (article 45 CMP)
- références de réalisations des différents membres de l'équipe au cours des 3 dernières années, et notamment celles présentant des similitudes avec le projet objet de la présente consultation.

Éléments concernant l'offre

- Note d'intention et méthodologie détaillée portant sur la compréhension et la mise en œuvre de l'étude et du projet et intégrant le calendrier de l'étude
- cahier des charges paraphé et signé
- acte d'engagement paraphé et signé et détail des prix

8. CRITERES DE SELECTION

Le prestataire retenu sera celui dont l'offre sera jugée la mieux- disante conformément aux critères énoncés ci –dessous et classés par ordre décroissant :

- Compréhension de l'esprit du projet et qualité des développements et de la méthodologie proposés
- Montant des honoraires
- Composition de l'équipe
- Calendrier proposé

9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION et PIECES DU MARCHÉ

Le dossier de consultation est composé :

- Du présent règlement de consultation
- Du cahier des charges valant CCTP
- l'acte d'engagement

une annexe:

- Présentation synthétique de la démarche

Les pièces contractuelles seront les suivantes :

- Le cahier des charges paraphé et signé
- l'acte d'engagement, complété si besoin par une présentation détaillée des prix
- La note de présentation et le calendrier prévisionnel

10. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS DU MARCHÉ

Les prestations qui feront l'objet du marché seront réglées au prix forfaitaire figurant dans l'acte d'engagement. Les prix sont réputés fermes pour la durée de la prestation et comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation, ainsi que les frais liés à celles-ci, notamment les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du titulaire, ainsi que les frais de réalisation et d'expédition des documents.

Les frais de déplacement pour les réunions de comité de pilotage, comité technique, présentation en bureau et conseil communautaire seront inclus dans le prix et dans la décomposition. Aucun frais supplémentaire ne sera admis par le maître d'ouvrage, sauf dépassement au-delà de 2 du nombre de réunion proposé dans l'offre, à la demande du maître d'ouvrage.

11. ACOMPTES

A la demande du titulaire du marché, des acomptes mensuels pourront être versés, sur présentation d'un état d'avancement des travaux, et à une périodicité

12. DATE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

13. MODALITES PARTICULIERES DE LA CONSULTATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec le/les candidat(s) dont l'offre aura été particulièrement digne d'intérêt le contenu exact et les modalités du contrat.

14. REMISE DES OFFRES

Les candidatures et offres devront être transmises par voie postale sous pli recommandé ou remises contre récépissé à la CDC Castillon-Pujols, 1 allée de la République BP116 – 33350 Castillon la Bataille
La transmission électronique n'est pas autorisée.

Date limite des remise des offres : le jeudi 5 juillet 2018 à 12h.

Pour information, horaires d'ouverture de la CDC : du lundi au vendredi 8h30/12h30 et 13h30/17h30

Correspondante :

Mme Julie de Ravinel

Chargée du projet MONTAIGNE pour la CDC Castillon-Pujols

j.deravinel@castillonpujols.fr / 05 57 56 08 72